



Delta et/ou parapente...

Cette formation s'adresse aux licenciés, pilotes ou non pilotes qui désirent manier un treuil, dévidoir ou fixe.

La formation mise en place se compose d'une partie théorique et pratique dispensée, sur la base du document fédéral disponible, par un formateur treuilleur qualifié

Un treuilleur devient formateur après évaluation par un formateur National agréé

Il est à noter que seuls les treuilleurs qualifiés accompagnés de moniteur ou cumulant les fonctions peuvent treuiller un pilote non breveté doté d'une licence élève. (cf & 1.2.1 du dossier treuil)

[Dossier Treuil 2008](#) - [Annexe 1](#) - [Annexe 2](#)